

INITIALES DU MAIRE



INITIALES DU GREFFIER

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Lundi le 8 décembre 2025
À compter de 19 h 30
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron	Maire
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	
Armando Melo	Blanchard
Héloïse Bélanger	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Katherine Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse
Jacynthe Prince	Morris
Mylène Morissette	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistant également à la séance ordinaire du conseil :

Philippe Huot	Greffier
Christian Schryburt	Directeur général

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 33.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Philippe Huot
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2025-632

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Katherine Vézina, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

1.2

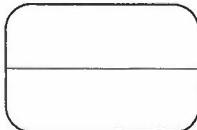
Adoption de
l'ordre du jour

1.3

Présentation du
budget 2026 et
du programme
triennal des
immobilisations
pour les années
2026-2027-2028

Monsieur le Maire présente le budget 2026 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Le document de présentation du budget des activités financières de l'année 2026 et du programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



2.1

Première période de questions

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à poser des questions.

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les noms de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

*Philippe Huot
Greffier du conseil municipal*

M. François Lalonde

- : - Monsieur s'interroge sur le poste de dépense Sécurité publique (police et protection incendie) ?
- Il demande quels sont les coûts d'opération pour l'implantation des stations Bixi, à Sainte-Thérèse ?

2.2

Adoption du budget 2026

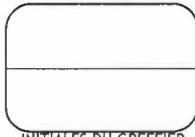
RÉSOLUTION 2025-633

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE le budget des activités financières de l'année 2026 soit et est adopté, au montant de dépenses et au montant équivalent de revenus de 76 315 000 \$;
- QU'un document explicatif du budget adopté soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.



2.3

Adoption du programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028

RÉSOLUTION 2025-634

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes ;

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** le programme triennal des immobilisations pour les années 2026-2027-2028 soit et est adopté, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations pour l'année 2026 de 49 375 000 \$, pour l'année 2027 de 71 422 000 \$ et pour l'année 2028, de 41 966 000 \$, pour un total de 162 763 000 \$;
- **QU'**un document explicatif du programme triennal adopté soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2025-635

M. le Conseiller Armando Melo donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 1030 N.S. concernant le financement de certains biens, services et activités de la Ville par le biais d'une tarification afin d'actualiser les tarifs du Service de sécurité incendie, les compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels, ainsi que la tarification du camp de jour ;

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

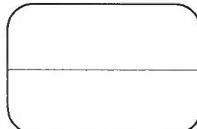
- **DE PRENDRE ACTE** du dépôt du projet de règlement.

(Règlement 1031-61 N.S.)

Adoptée à l'unanimité.

3.1

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1030-61 N.S. – tarifs du Service de la sécurité incendie, compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels, et tarification du camp de jour



3.2

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1363 N.S. — taxation et compensations pour l'année 2026

RÉSOLUTION 2025-636

M. le Conseiller Armando Melo donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement décrétant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2026 sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse ;

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **DE PRENDRE ACTE** du dépôt du projet de règlement.

(Règlement 1363 N.S.)

Adoptée à l'unanimité.

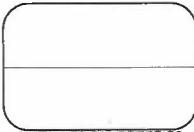
4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE



9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

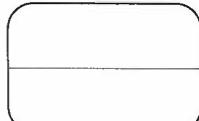
14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à poser des questions.

14.1

Deuxième
période de
questions

Aucune question



15.1

Levée de
la séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2025-637

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 20 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffier que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M. Philippe Huot
Greffier de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER